

FINANCEMENT DE VOS FORMATIONS

bon à savoir



Chef d'entreprise du Bâtiment et conjoint(e) :

Nous prenons contact avec le correspondant CAPEB de votre département qui vous aidera à monter votre dossier de financement.

Salarié(e) d'une entreprise du Bâtiment de – 11 salariés :

Vous renseignez la plateforme « E-gestion » avec l'aide, le cas échéant, de votre CAPEB.



Salarié(e) d'une entreprise du Bâtiment de + 11 salariés :

Vous renseignez la plateforme « E-gestion » avec l'aide, le cas échéant, de votre CAPEB.



Hors secteur du Bâtiment :

Vous constituez votre dossier de prise en charge auprès de votre OPCA ou FAF.

